

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20111215-2011_A201-DE
Date de télétransmission : 03/01/2012
Date de réception préfecture : 03/01/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2011
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2011_A201

OBJET : Aménagement du territoire - Parc relais Krypton et franchissement de l'autoroute A8 - Lancement et modalités de la concertation

Le 15 décembre 2011, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 décembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AMAROUCHE Annie - AMIEL Michel - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Helliot - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARÇON Jacques - GARNIER Eliane - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GOUIRAND Daniel - GOURNES Jean-Pascal - GROSEMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JONES Michèle - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LARNAUDIE Patricia - LEGIER Michel - LONG Danièle - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MERSALI Malik - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIERRON Liliane - PIN Jacky - ROUARD Alain - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TRINQUIER Noëlle - VENEL Gérard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : LAGIER Robert suppléé par SANTINI Joseph-Marie - LECLERC Jean-François suppléé par ODERMATH Eric - MALLETT Raymond suppléé par MAUNIER André - ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à PIZOT Roger - AREZKI Alain donne pouvoir à DESCLOUX Odette - BONTHOUX Odile donne pouvoir à JONES Michèle - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BRUNET Danièle donne pouvoir à GARÇON Jacques - CHEVALIER Eric donne pouvoir à BERNARD Christine - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à HAMARD OULMI Nadira - DAGORNE Robert donne pouvoir à BONFILLON Jean - DECARA Yannick donne pouvoir à GERACI Gérard - DEMENGE Jean donne pouvoir à JOUVE Mireille - DEVAUX Pierre donne pouvoir à DEVESA Brigitte - DRAOUZIA Dahbia donne pouvoir à LARNAUDIE Patricia - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - FERAUD Pierre donne pouvoir à AMAROUCHE Annie - FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FOUQUET Robert donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - GARCIA Daniel donne pouvoir à PATOT Gérard - GERARD Jacky donne pouvoir à GARNIER Eliane - GUINDE André donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à DUPERREY Lucien - LICCIA Marcel donne pouvoir à MORBELLI Pascale - LOUIT Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - MERGER Reine donne pouvoir à DELOCHE Gérard - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - NELIAS Mireille donne pouvoir à BUCCI Dominique - PAOLI Stéphane donne pouvoir à PIERRON Liliane - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Claude - RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à GALLESE Alexandre - ROUGIER Jacques donne pouvoir à CURINIER Erick - SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à CHARDON Robert - SANGLINE Bruno donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude - SANTAMARIA Danielle donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - SLISSA Monique donne pouvoir à AMIEL Michel - TERME Françoise donne pouvoir à OLLIVIER Arlette - VEYRUNES Bernard donne pouvoir à VENEL Gérard

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CASSAN René - DILLINGER Laurent - DUFOUR Jean-Pierre - MATAS Henri - MOHAMMEDI Amaria - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - POTIE François - ROUSSEL Jacques - TONIN Victor

Secrétaire de séance : Odile BARBAT-BLANC

Monsieur Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 15 DECEMBRE 2011

Rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Aménagement du Territoire / Déplacements, Transports et Infrastructures

Objet : Parc Relais Krypton et franchissement de l'autoroute A8 – Lancement et modalités de la concertation
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Afin de poursuivre sa politique en faveur des transports en commun visant à diminuer l'impact de la voiture en centre ville, la CPA a décidé de réaliser le triplement de la capacité de l'actuel parc relais Krypton, et de le relier au centre ville par un couloir de bus qui débutera par un ouvrage d'art de franchissement de l'autoroute A8, pour rejoindre le quartier des facultés, et empruntera ensuite l'itinéraire du futur Bus à Haut Niveau de Service.

Compte tenu de son ampleur, cette opération doit faire l'objet d'une concertation préalable, dont les modalités vous sont proposées dans la présente délibération.

Exposé des motifs :

La réalisation de parcs relais participe à la politique globale de transports de la CPA, qui vise notamment à réduire la circulation en centre ville d'Aix en Provence.

Pour ce faire, la CPA développe depuis 2003 des parcs relais en périphérie. Le principe est de proposer à l'utilisateur un stationnement dans un parc clôturé et gardienné, couplé avec un transport en commun reliant le parc relais au centre ville.

Ainsi pour un tarif de deux euros la journée ou 25 euros par mois (1 euro par jour ou 12 euros par mois pour les étudiants) l'utilisateur et ses passagers bénéficient d'un emplacement de parking et peuvent circuler sur le réseau urbain pendant la journée.

Dans le but de développer cette politique, de délester le trafic en gare routière d'Aix centre et de préparer l'arrivée du Bus à Haut Niveau de Service, notamment dans le quartier des facultés, la CPA s'est engagée dans un programme visant à tripler la capacité de l'actuel parc relais Krypton. Ce programme comprend également la réalisation d'une petite gare routière adjacente de 8 quais, plus 4 quais de régulation, qui permettra de réduire le nombre de mouvements de cars en gare routière centrale, et un ouvrage de franchissement de l'autoroute A8 dont l'usage sera réservé aux transports en commun et aux modes doux.

Vu l'importance de cette opération dont les travaux sont estimés à 17,5M€ HT, il est nécessaire, en application des articles L.300-2 et R.300-1 du Code de l'urbanisme, d'organiser une concertation préalable sur ce projet.

A cette fin, il vous est proposé d'organiser la concertation afin de recueillir les observations du public et d'intégrer les éventuelles évolutions au stade du projet.

La concertation sera mise en œuvre suivant les modalités suivantes :

- ouverture pendant deux mois d'une exposition à la mairie du Pont de l'Arc, commune d'Aix en Provence.
Cette exposition sera composée de panneaux expliquant l'opération et ses objectifs.
Des plans et notes seront également mis à disposition pour permettre une parfaite compréhension du dossier.
- Mise à disposition d'un registre destiné à recueillir les observations et les propositions de la population.

L'information sur les dates, lieux et heures de réception du public se fera par voie de presse, et annonces sur le site Internet de la CPA.

A l'issue de l'ensemble de cette démarche, un bilan de la concertation sera présenté devant le Conseil Communautaire qui décidera de son adoption et le dossier définitif du projet sera tenu à la disposition du public.

Par ailleurs, vu l'emplacement du site retenu pour la réalisation, la CPA a demandé à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) quelles étaient ses prescriptions en matière d'archéologie. Aussi, je vous demande d'autoriser Madame le Président à signer tout document relatif aux prescriptions de la DRAC en matière d'archéologie.

Enfin, le projet de parc relais Krypton, de quais de bus et de franchissement de l'autoroute A8 est prévu sur des terrains appartenant à la ville d'Aix-en-Provence, c'est pourquoi je vous demande d'autoriser Madame le Président à signer tous les documents nécessaires à la maîtrise foncière pour cette opération.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-6 et suivants ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-2 et R.300-1;

VU la Loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 2 décembre 2011 ;

VU l'avis de la Commission Transport en date du 15 novembre 2011 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **OUVRIR** la concertation et adopter ses modalités telles que décrites ci-dessus ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure de concertation ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires relatifs aux prescriptions de la DRAC en matière archéologique ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à la maîtrise foncière pour réaliser cette opération.

OBJET : Aménagement du territoire - Parc relais Krypton et franchissement de l'autoroute A8 - Lancement et modalités de la concertation

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	134
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	134
Majorité absolue	68
Pour	134
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

03 JAN. 2012

